



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

99-05-26

**CANADA**  
Province de Québec  
Commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
Maniwaki

Assemblée ajournée du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 26 mai 1999 à 19h30 au sous-centre administratif à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Mme Nicole Miller Potvin  
M. Charles Langevin

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

**RÉSOLUTION 99-CC-103**      **Ordre du jour.**

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que l'ordre du jour initial soit amendé en y traitant les sujets suivants :

- 1- A) Ordre du jour
- 1- B) Suivi à une action en nullité (huis clos)
- 2- Liste des priorités d'investissements pour 1999 - 2000
- 3- Adoption du cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999 - 2000 (sera remis sur place)
- 4- Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du C.C.
- 5- Application de l'article 490 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (huis clos)
- 6- Expulsions d'élèves (huis clos)
- 7- Prochaine assemblée ordinaire : le 16 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki
- 8- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le sujet numéro 1 B est étudié à huis clos.

**RÉSOLUTION 99-CC-104 Réouverture.**

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 99-CC-105 Suivi à une action en nullité.**

ATTENDU l'action directe en nullité déposée par Macoumo inc.;

ATTENDU la rencontre avec Me Martin Bédard, procureur de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation de Me Bédard, procureur de la C.S.H.B.O.;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne présente pas de contestation sur l'action directe en nullité déposée par Macoumo inc. et de s'en remettre à la décision du tribunal au regard de cette demande.

Elle propose également de mandater Me Martin Bédard afin qu'il achemine la présente résolution au procureur de Macoumo inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 99-CC-106 Information à la Cie Pitney Bowes Canada.**

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de mandater le directeur des services des ressources matérielles, M. Rémi Lacroix, afin qu'il informe les représentants de la Cie Pitney Bowes Canada de cesser immédiatement toute démarche en vue d'acquérir quelque équipement ou service que ce soit en lien avec la fourniture de photocopieurs dans les établissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 99-CC-107 Liste de priorités d'investissements pour 1999-2000.**

ATTENDU la recommandation que le comité consultatif de gestion formulait au directeur général à l'occasion de sa rencontre du 11 mai 1999;

ATTENDU la recommandation du directeur général;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**RÉSOLUTION**

**99-CC-107** (suite)

99-05-26

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie d'adopter la liste de priorités d'investissements pour l'année scolaire 1999-2000, telle que décrite à la page 40 du document de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais : "Le cadre budgétaire et les règles d'allocations des ressources pour l'année scolaire 1999-2000" version finale du 26 mai 1999.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION**

**99-CC-108** Le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

CONSIDÉRANT les modalités de gestion des ressources financières établies à l'article 275, de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion et de l'avis fourni par le syndicat des enseignants (SPEHR);

CONSIDÉRANT le niveau de ressources disponibles;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'adopter le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000, tel que déposé par le directeur général.

Il est également résolu d'appliquer une compression générale de 1% à l'allocation de fonctionnement générée par ces règles d'allocation des ressources.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION**

**99-CC-109** Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'approuver le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le sujet numéro 5 est étudié à huis clos.

**RÉSOLUTION**

**99-CC-110** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**RÉSOLUTION 99-CC-111** Article 490, Règlement sur les conditions  
d'emploi des gestionnaires des commissions  
scolaires.

CONSIDÉRANT l'article 490 du Règlement sur les conditions d'emploi des  
gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les dispositions de cet article confère aux gestionnaires qui ont  
assumé, en plus de leur charge normale de travail, des responsabilités majeures  
dans les travaux reliés à la mise en place de la commission scolaire nouvelle en  
1997-1998, le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 5%;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder aux gestionnaires qui  
ont assumé, en 1997-1998, des responsabilités supplémentaires dans le cadre des  
travaux de mise en place de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-  
l'Outaouais, la rémunération additionnelle telle que présentée dans le tableau  
déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le sujet numéro 6 est étudié à huis clos.

**RÉSOLUTION 99-CC-112** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉSOLUTION 99-CC-113** Expulsion d'un élève.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que l'état du dossier de l'élève, tel que présenté par la direction de  
l'école, démontre que l'élève ne bénéficierait pas de son maintien à l'école;

CONSIDÉRANT que cet élève a posé un geste mettant en cause la sécurité des élèves  
et du personnel de l'école;

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'exclure de la  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'élève dont le numéro de  
fiche est 8900171, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les commissaires suivants demandent que leur vote contre cette proposition soit  
inscrit au procès-verbal : Mme Linda Lefebvre, Mme Line Renaud, Mme Pierrette  
Guertin et M. Paul Liberty. La commissaire Mme Annette Dumouchel s'est  
abstenue de voter.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**RÉSOLUTION 99-CC-114 Expulsion d'un élève.**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que l'état du dossier de l'élève, tel que présenté par la direction de l'école, démontre que l'élève ne bénéficierait pas de son maintien à l'école;

CONSIDÉRANT que cet élève a posé un geste mettant en cause la sécurité des élèves et du personnel de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'exclure de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'élève dont le numéro de fiche est 9100011, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les commissaires suivants demandent que leur vote contre cette proposition soit inscrit au procès-verbal : Mme Linda Lefebvre, Mme Line Renaud, Mme Pierrette Guertin et M. Paul Liberty. La commissaire Mme Annette Dumouchel s'est abstenue de voter.

7- La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 16 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

**RÉSOLUTION 99-CC-115 Levée.**

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président